



Genève, le 19 août 2020

**Le Conseil d'Etat**

4090-2020

Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication  
(DETEC)  
Madame Simonetta SOMMARUGA  
Présidente de la Confédération  
Palais fédéral  
3003 Berne

**Concerne : modification de l'ordonnance sur les forêts (OFo – RS 921.01) -  
procédure de consultation**

Madame la Présidente de la Confédération,

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de la consultation visée en titre, pour laquelle nous vous remercions.

Au vu des volumes de bois produits à Genève à destination d'une valorisation matière, les nouvelles dispositions n'impacteront très certainement pas notre canton. Nous saluons toutefois l'introduction de cette nouvelle disposition qui permettra de faciliter la valorisation du bois en Suisse.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente de la Confédération, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti

Le président :

Antonio Hodgers